

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT
Département de l'Ain

CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 14 avril 2025 à 20 H 00

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 7 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Etaient présents : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - SOULARD Anne - VIEUDRIN Pascal - BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian- BOUDET Valérie - TOURNAYRE Olivier - VUILLOT Barbara - CHAUVEAU Emmanuelle - GROBON Delphine - LEGOUGE Françoise

Absents Excusés : PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - DELORME Bertrand - MAITRE Fabrice

Absents : Malfart Frédéric

Procurations : CÔTE Cécile pouvoir à BEAUDET Florence

Secrétaire de séance :

Madame Françoise LEGOUGE a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 24 mars 2025.

Pour information dans le cadre de la délégation consentie au maire, le conseil municipal est informé des différents devis signés :

- Révision mini-pelle, devis CAVALLERO : 593,51 € H.T. soit 712,21 € T.T.C.
- Rénovation mairie :
 - o Peinture : BAL Christian 12 705,00 € H.T. soit 15 246,00 € T.T.C.
 - o Dépose radiateurs : JD Plomberie 885,00 € H.T. soit 1 062,00 € T.T.C.
 - o Remplacement luminaires : FLOW ELEC 4 171,57 € H.T. soit 5 005,88 € T.T.C.
- Feu d'artifice 14 juillet : Concept feux création 1 900 €.

BUDGET PRIMITIF 2025 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure » (DEL140425-14) et (BUD140425-07)

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, vote le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	432,53 €	Dépenses de fonctionnement	11 165,42 €
Recettes d'investissement	432,53 €	Recettes de fonctionnement	11 165,42 €

BUDGET ANNEXE SALON de COIFFURE : reversement au budget principal (DEL140425-15)

Il y a lieu de délibérer sur le versement au budget communal par le budget annexe salon de coiffure la somme excédentaire de 4 500 €.

BUDGET PRIMITIF 2025 Budget annexe «Local commercial : épicerie » (DEL140425-16) et (BUD140425-08)

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, vote le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	20 012,91 €	Dépenses de fonctionnement	14 707,08 €
Recettes d'investissement	6 897,64 € + 13 115,27 € = 20 012,91 €	Recettes de fonctionnement	14 707,08 €

BUDGET PRIMITIF 2025 Budget annexe «Local commercial : café-restaurant » (DEL140425-17) et (BUD140425-09)

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, vote le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe local commercial café restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	18 781,42 €	Dépenses de fonctionnement	20 377,43 €
Recettes d'investissement	13 442,00 € + 5 339,42 €	Recettes de fonctionnement	20 377,43 €
	= 18 781,42 €		

VOTE du TAUX des CONTRIBUTIONS DIRECTES (DEL140425-18)

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 «n° 1259-COM » a été transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

La suppression progressive de la taxe d'habitation, sur les résidences principales a débuté en 2020 pour s'achever en 2022.

A compter de 2023, les communes percevront la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en plus des autres taxes.

Les communes doivent délibérer sur le taux des 3 taxes

produits attendus pour 2025 avec maintien des taux :

LIBELLES	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX d'IMPOSITION de la COMMUNE	PRODUITS RÉFÉRENCE
Taxe Foncière propriétés bâties (TFB)	2 265 000,00	26,93 %	609 965,00 €
Taxe Foncière propriétés non bâties (TFNB)	111 400,00	48,00%	53 472,00 €
Taxe d'Habitation (TH)	189 800,00	12,70 %	24 105 €

Soit un total de **687 542,00 €**

A cela s'ajoute

- 16 517 € d'allocations compensatrices
- 88 670 € de versement pour effet de coefficient correcteur qui est de 1.143095

Soit un total de recettes au titre des contributions directes de 776 212 € (imputé à l'article 73111) + 16 517 € d'allocations compensatrices (imputé à l'article 74833).

Il y a lieu de délibérer sur les taux 2025.

Le conseil municipal prend connaissance des évolutions des bases.

Pour information tableau avec les évolutions des bases

→ **de 2020 et 2021 :**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4
Taxe foncière (bâti).....	1 768 800	26,93 (*)	1 808 000	486 894
Taxe foncière (non bâti).....	95 384	48,00	95 300	45 744
CFE.....				0
			Totaux :	532 638

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case :

→ **de 2021 et 2022**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4
Taxe foncière (bâti).....	1 811 801	26,93	1 896 000	510 593
Taxe foncière (non bâti).....	95 347	48,00	98 500	47 280
CFE.....				0
			Totaux :	557 873

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

→ **de 2022 et 2023**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 912 610	26,93	94,96	2 070 000	557 451
Taxe foncière non bâties (TFNB)	98 660	48,00	120,41	105 600	50 688
Taxe d'habitation (TH)	166 397	12,70	50,62	167 501	21 273
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	629 412

→ de 2023 et 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 071 578	26,93	97,81	2 187 000	588 959
Taxe foncière non bâties (TFNB)	105 703	48,00	121,36	109 600	52 608
Taxe d'habitation (TH)	185 408	12,70	54,30	171 200	21 742
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					663 309

→ de 2024 et 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 189 761	26,93	98,61	2 265 000	609 965
Taxe foncière non bâties (TFNB)	109 634	48,00	122,01	111 400	53 472
Taxe d'habitation (TH)	204 878	12,70	52,87	189 800	24 105
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					687 542

Augmentation des bases avec taux actuels

	TFB		TFNB		TH RS	
	BASE	PRODUITS	BASE	PRODUITS	BASE	PRODUITS
2024	2 187 000	588 959	109 600	52 608	171 200	21 742
2025	2 265 000	609 965	111 400	53 472	189 800	24 105
soit	78 000	21 006	1 800	864	18 600	2 263
%	3,567	3,567	1,642	1,642	10,864	10,864

La commission de finances lors de sa réunion du lundi 24 mars 2025, a pris connaissance de 3 scénarii d'augmentation de taux.

- Simulation d'une hausse de 1 % (produit fiscal supplémentaire prévisionnel de 6 896 €)



Simulation des taux des impôts directs locaux

Collectivité : C374 SAINT-MARTIN-DU-MONT Année : 2025 EPCI : L001

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	0.742		98.61	26.93	2 265 000	609 965
TFNB	5.69		122.01	48.00	111 400	53 472
TH	6.83		52.87	12.70	189 800	24 105
						687 542

Produit fiscal attendu		
Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en produit
694 417	1.00	

Variation proportionnelle		Variation différenciée				
Coef. de variation proportionnelle	1.009999	Taux proposé	Variation proposée en %	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
TFB	27.20			27.20	616 060	6 115
TFNB	48.48			48.48	54 007	535
TH	12.83			12.83	24 351	246
				TOTAL	694 438	6 896

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constant de TFB		
Coefficient correcteur	1.143095	Effet du coefficient correcteur
		68 670

Cette structure de taux est correcte.

- Simulation d'une hausse de 1.5 % (produit fiscal prévisionnel supplémentaire de 10 222 €)

 **Simulation des taux des impôts directs locaux** 

Collectivité: C374 SAINT-MARTIN-DU-MONT Année: 2025 EPCI: L001

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	0.742		98.61	26.93	2 265 000	609 965
TFNB	5.69		122.01	48.00	111 400	53 472
TH	6.83		52.87	12.70	189 800	24 105
						687 542

Produit proposé		Produit fiscal attendu	
Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en %	Variation proposée en produit
697 855	1.50		

Variation proportionnelle		Variation différenciée			
Coef. de variation proportionnelle	Taux proposé	Variation proposée en %	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
1.014999					
TFB	27.33		27.33	619 025	9 060
TFNB	48.72		48.72	54 274	802
TH	12.89		12.89	24 465	360
				TOTAL	10 222

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constants de TFB		
Coefficient correcteur	1.143095	Effet du coefficient correcteur 88 670

Cette structure de taux est correcte.

- Simulation d'une hausse de 2 % (produit fiscal prévisionnel supplémentaire de 13 774 €)

 **Simulation des taux des impôts directs locaux** 

Collectivité: C374 SAINT-MARTIN-DU-MONT Année: 2025 EPCI: L001

Taxes	Taux N-1 des EPCI	Taux N-1 des syndicats	Taux à ne pas dépasser	Taux N-1 de la collectivité	Bases prévisionnelles pour N	Produit fiscal à taux constants
TFB	0.742		98.61	26.93	2 265 000	609 965
TFNB	5.69		122.01	48.00	111 400	53 472
TH	6.83		52.87	12.70	189 800	24 105
						687 542

Produit proposé		Produit fiscal attendu	
Produit proposé	Variation proposée en %	Variation proposée en %	Variation proposée en produit
701 293	2.00		

Variation proportionnelle		Variation différenciée			
Coef. de variation proportionnelle	Taux proposé	Variation proposée en %	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
1.020000					
TFB	27.47		27.47	622 196	12 231
TFNB	48.96		48.96	54 541	1 069
TH	12.95		12.95	24 579	474
				TOTAL	13 774

Coefficient correcteur et son effet prévisionnel applicable au produit fiscal à taux constants de TFB		
Coefficient correcteur	1.143095	Effet du coefficient correcteur 88 670

Cette structure de taux est correcte.

Madame le maire, fait part au conseil municipal que la commission en charge des finances réunie le 24 mars 2025, propose de maintenir les taux tels que votés en 2023 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, et maintenir le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires tel qu'il était avant la disparition de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différents documents, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés :

-Décide de maintenir les taux pour l'année 2025 soit :

LIBELLES	BASES PRÉVISIONNELLES	Taux d'IMPOSITION de la COMMUNE	PRODUITS RÉFÉRENCE
Taxe Foncière propriétés bâties (TFB)	2 265 000,00	26,93 %	609 965,00 €
Taxe Foncière propriétés non bâties (TFNB)	111 400,00	48,00%	53 472,00 €
Taxe d'Habitation (TH)	189 800,00	12,70 %	24 105 €

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE : versement subvention du budget communal au CCAS (DEL140425-19)

Il y a lieu de délibérer sur le versement de la somme de 2 000 € inscrite au budget primitif 2025 au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune. Le montant est proposé en diminution par rapport à l'année 2024, en raison de l'affectation du résultat d'investissement de 19 869,06 € à la section de fonctionnement, du budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.

Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal autorise le versement de la somme de 2 000 € inscrite au budget primitif 2025 au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

BUDGET PRIMITIF 2025 Budget communal (DEL140425-20) et (BUD140425-10)

Conformément à la circulaire préfectorale en date du 24 mars 2021, pour la 1^{ère} fois en 2021, les communes et EPCI doivent établir, avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par les élus (articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du CGCT).

Cet état annuel regroupe l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local. Etat annuel des sommes effectivement perçues dont les montants sont exprimés en euros et en brut.

Nom - Prénom	Fonction	COMMUNE		CA3B		Syndicat AVR	
		Indemnités de fonction	Remboursement de frais	Indemnités de fonction	Remboursement de frais	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
DONGUY Brigitte	maire	21 210,24 €		933,48 €			
FONTAINE Christian	1er adjoint	7 398,84 €					
TREIBER-FERBER Edna	2ème adjointe	5 919,12 €					
PERROTIN Patrice	3ème adjoint	5 919,12 €					
CÔTE Cécile	4ème adjointe	5 919,12 €					
DELORME Bertrand	conseiller délégué Urbanisme	3 847,44 €					
Total Maire, Adjoints et conseiller délégué		50 213,88 €	- €	933,48 €	- €	- €	- €
BEAUDET Florence	déléguée Syndicat Reyssouze						
SOULARD Anne	déléguée Syndicat Reyssouze						
MAITRE Fabrice	délégué NATURA 2000						
soit total année 2024		50 213,88 €		933,48 €	- €	- €	- €

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des finances, présente le Budget Primitif principal de la commune, et rappelle au conseil municipal que suite à la mise en place au 1^{er} janvier 2024 de l'instruction comptable M57, les dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement sont supprimées. En revanche, suite à la délibération du 25 mai 2023, le principe de la fongibilité des crédits a été mise en place, autorisant ainsi madame le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

⇒ détail des contributions aux organismes de regroupement :

La somme de 55 000 € est inscrite. Sur ce montant se greffent environ 21000 € de prévision au titre des sommes demandées par Grand Bourg Agglomération pour l'atelier périscolaire pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. A noter qu'à compter de l'année 2024 les travaux pour la modernisation de l'éclairage public seront inscrits en investissement, par le biais de Fonds de Concours.

⇒ détail des subventions :

La somme de 10 000 € est inscrite, 3 600 € sont affectés. Reste 6 400 € à attribuer en fonction des demandes faites au cours de l'année. Leur déblocage fera l'objet de délibération. A noter, l'attribution d'une subvention

- pour les Jeunes Sapeurs Pompiers Pays de Cerdon, où 3 jeunes de Saint Martin du Mont sont en formation,
- pour France ADOT

En ce qui concerne l'investissement, différentes opérations se poursuivent ou sont nouvelles :

- ⇒ Programme de voirie, Olivier TOURNAYRE finalisera le dossier préparé par Patrice PERROTIN.
- ⇒ Construction du restaurant scolaire, en dessous de la salle Océane.
- ⇒ Sécurisation du Passage à Niveau n°37 au Mollard : étude en cours, une réunion aura lieu à Bourg courant mai. La condition de l'aménagement est l'ajout de platelage, mais la SNCF ne semble pas favorable à ces travaux.

- ⇒ Construction de 2 pistes de PADEL : retard dans le dossier, Grand Bourg Agglomération ne donnant pas de réponse et/ou autorisation de démolition du terrain de tennis existant, sur lequel le projet est prévu.
- ⇒ Prévision de changement des standards téléphoniques à l'école et à la mairie, en cas de panne et en l'attente d'installation de la fibre.
- ⇒ Projet d'aménagement du terrain de Salles : une réunion s'est tenue mercredi 9 avril afin de voir ce qu'il serait possible de réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2025 est proposé en équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à la somme de 1 530 806,42 € et en investissement à la somme de 1 075 690,60 € se décomposant comme suit :

⇒ fonctionnement :
dépenses 1 530 806,42 € recettes 1 530 806,42 €

⇒ investissement :
dépenses 1 075 690,60 € recettes 1 075 690,60 €

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour équilibrer les dépenses d'investissement est néant.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, vote le budget primitif de l'exercice 2025.

PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE des BUDGETS PRIMITIFS 2025

Christian FONTAINE rappelle que la note de présentation brève et synthétique des budgets a été envoyée à chaque membre du conseil municipal. Comme le prévoit les textes la publication sera faite sur le site internet. Il fait remarquer au conseil municipal les différentes évolutions, notamment des recettes.

TRAVAUX DIVERS

En l'absence de Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux, Brigitte DONGUY informe le conseil municipal des différents travaux en cours :

- réalisation de fossés à Soblay
- entretien des espaces verts
- Emmanuelle CHAUVEAU fait part de la demande formulée par la gérante de l'épicerie, pour refaire la signalisation horizontale au sol devant le magasin. Madame le maire informe le conseil municipal qu'une campagne de marquage au sol sera refaite par les agents techniques.
- Travaux Syndicat des Eaux Ain-Veyle-Revermont :

Les travaux de changement de canalisation sont en cours à Salles, l'entreprise ROUX a réalisé une partie, l'entreprise PETTINI n'a pas encore débutée la partie la concernant.

- Le CODIS a appelé madame le maire, dimanche 13 avril, pour un pneu éclaté par le passage du véhicule sur une bouche à Salles. L'astreinte a matérialisé le lieu, la conductrice a fait une déclaration à son assurance qui contactera l'entreprise en charge des travaux.

Françoise LEGOUGE signale que la route se creuse au lieu-dit « la Patte d'Oie » du fait du passage des camions. Un signalement sera fait auprès du conseil départemental.

URBANISME

Brigitte DONGUY en l'absence de Bertrand DELORME, conseiller municipal en charge de l'urbanisme, présente les dossiers d'urbanisme du 18/03/2025 au 07/04/2025

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	ROCHE Philippe	210 chemin des sources	Changement de fenêtres			en cours d'instruction
DP	PECHOUX Louis	470 route de salles	Création mur clôture + portail			en cours d'instruction
DP	BOUVET Valériane	995 Route de Salles	création portail fixe avec portillon			en cours d'instruction
DP	BETHET ENERGIE pour BRIGNOLA	75 chemin en très vent	installation panneaux photovoltaïques			en cours d'instruction
DP	Commune de Saint Martin du Mont	180 Route du Colombier	installation pompe à chaleur sur bâtiment des pompiers			en cours d'instruction
DP	ALLAM Michel	405 B route du Pied de la Côte	Modification ouvertures + changement toiture			en cours d'instruction

Permis de Construire (PC)						
PC	BLATRIX Clarisse	80 Route du Pied de la Côte	Construction abri voiture			en cours d'instruction
PC	BARDEAU Victor	625 chemin du Multy	Création d'un logement dans bâtiment existant			en cours d'instruction

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

Différents comptes-rendus sont donnés :

- Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont :

Pascal VIEUDRIN délégué donne le compte rendu de l'assemblée générale. Le rendement, entre le pompage et l'eau distribuée, est de 83 %. Problèmes soulevés :

- o Quant aux canalisations en PVC qui seraient à changer, du fait de la stagnation de l'eau en raison du manque de débit, 9 km seraient concernés sur les communes situées en Dombes.
- o ARS souhaite brider les volumes de prélèvement, soit une baisse de 11 %, un courrier sera transmis à la Préfecture pour qu'une dérogation soit mise en place.

Programme 2025 : réalisation de travaux à Soblay suite à différentes casses.

Les emprunts du Syndicat s'arrêtent en 2026. Construction d'un nouveau réservoir à Druillat.

A noter qu'il a été constaté des problèmes de télérelève causés par les robots tondeuses (construit en Suisse) dont la fréquence perturbe les canaux.

- Commission scolaire :

Delphine GROBON informe le conseil municipal du déroulement :

- o du menu saveur à la cantine, initié par le Conseil Municipal des Enfants : le repas s'est très bien passé, il a été constaté un peu de gaspillage.
- o de la chasse aux œufs qui s'est déroulée aux écuries de monsieur Julien GONIN : environ 100 enfants étaient inscrits, la commission remercie les personnes ayant aidé ce jour-là.

QUESTIONS DIVERSES

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal

- qu'une enquête publique se déroulera du 5 mai au vendredi 6 juin sur le projet d'épandage des boues de la station d'épuration de Bourg.
- qu'une gerbe sera déposée le samedi 19 avril à 11 H 30 au cimetière sur la tombe Michel GAUTHIER, elle invite les membres du conseil municipal disponibles à être présent ce jour-là.

Florian DALLY, élu et président du Renouveau, remet au conseil municipal 3 registres que monsieur Raymond MORTIER détenait et avait remis à l'Association. Le conseil d'administration estime que ces documents doivent être versés aux archives de la commune.

Pascal VIEUDRIN informe le conseil municipal que suite aux travaux de mise en sécurité de la route de Gravelles, les chèques ont été remis à la SAAF et un avoir a été remis à chaque propriétaire suite au broyage des bois. Le raccrochage des fils a été demandé auprès de ORANGE. D'autre part, il informe le conseil municipal qu'un devis a été réalisé pour des arbres sur la route de Soblay à Gravelles.

La séance est levée à 22 H 00.

Le secrétaire de séance
Françoise LEGOUGE



Le Maire
Brigitte DONGUY

P.V. approuvé lors du conseil municipal du : **26 MAI 2025**
Affiché le : **28 MAI 2025**

